

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Arkéa Ethî-Patrimoine (UI)

Code ISIN : FR001400IXA4

Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa. www.arkea-am.com. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 19/06/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Classification AMF : Mixte

Durée : La durée d'existence du produit est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Arkéa Ethî-Patrimoine est un fonds patrimonial géré de manière discrétionnaire, L'objectif de la part UI du fonds est la recherche d'une performance nette supérieure à €STR + 2 % sur la durée recommandée de placement de 3 ans, en investissant sur des valeurs qui respectent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que des valeurs éthiques. L'OPCVM cherche à maintenir une volatilité annualisée inférieure à 4 %, dans des conditions normales de marché. Cependant, il ne peut être garanti que l'OPCVM atteindra son objectif, ni que la volatilité sera inférieure à la limite visée.

L'indicateur de référence est €STR + 2 %. Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

La stratégie d'investissement consiste à constituer un portefeuille de titres sélectionnés selon les critères de l'analyse extra-financière (1) et selon un processus de gestion utilisant des analyses fondamentales et quantitatives (2).

1) La méthodologie d'analyse extra-financière

- Concernant la sélection des sociétés (pouvant représenter jusqu'à 100% de l'actif net du fonds), la méthodologie d'analyse extra-financière du fonds, combine trois filtres : une démarche de sélection sectorielle positive (approche dite « Best In Class ») complétée par une approche d'exclusion normative et éthique.
- Un premier filtre vise à exclure les valeurs impliquées dans les activités liées aux mines antipersonnel et/ou armes à sous-munitions et les valeurs qui enfreignent de manière avérée les normes internationales du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Le second filtre vise à sélectionner les valeurs qui ont les meilleures notes environnementales, sociales et de gouvernance, Cette approche (« Best In Class ») n'exclut, a priori, aucun secteur. Des critères sont retenus pour l'analyse de chacun de ces domaines. Exemples de critères de gouvernance : évaluation du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, équité de traitement des parties prenantes, respect des actionnaires minoritaires etc. Exemple de critères environnementaux : évaluation de la consommation énergétique, de la gestion des déchets, analyse du cycle de vie, émissions CO2, énergies renouvelables etc, Exemples de critères sociaux : investissement en capital humain, protection des collaborateurs, dialogue avec les parties prenantes etc. Au sein de chaque secteur, les émetteurs sont ventilés sur une échelle allant de A à E, la note A étant attribuée aux meilleurs et la note E aux moins bons. Les émetteurs notés E sont exclus, Cette approche aboutit ainsi à l'exclusion de 20% des entreprises de l'univers d'investissement.
- Un dernier filtre, éthique, permet d'exclure les valeurs qui ne satisfont pas à des critères éthiques inspirés des « Repères Éthiques » de l'Eglise Catholique. A titre d'exemple, les critères d'exclusion pris en compte lors de l'analyse extra-financière appliqués aux entreprises sont : services de santé ayant une activité en lien avec l'avortement, contenus pornographiques, jeux de hasard et d'argent, production et commercialisation de tabac.

Concernant la sélection des Etats (pouvant représenter jusqu'à 70 % de l'actif net du fonds), seul le filtre éthique est appliqué. A titre d'exemple, les critères d'exclusion sont les suivants : pays pratiquant la peine de mort, pays autorisant l'euthanasie active, le niveau de corruption élevé, l'absence de liberté de la presse.

L'analyse extra financière réalisée en amont fournit les éléments pour permettre le choix des titres du portefeuille. Toutefois, plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

2) La stratégie de gestion

Le fonds sera investi au maximum à 30 % sur les marchés actions et au minimum à 70 % en instruments des marchés monétaire et obligataire et en OPC de taux, L'OPCVM pourra investir sur des actions de pays hors OCDE et de pays émergents, à hauteur maximum de 20 % de l'actif net. L'investissement sur le marché actions des petites et moyennes capitalisations, en privilégiant les actions françaises, sera limité à 20 % de l'actif net. Les produits des marchés monétaire et obligataire seront majoritairement libellés en euro. Ils seront sélectionnés sur des signatures bénéficiant d'une notation des agences de notation (ou d'une notation équivalente interne à la société de gestion) de catégorie Investment Grade. Par exception, le fonds pourra investir sur des titres spéculatifs (selon notations des agences ou notations équivalentes par analyse de la société de gestion) ou sur des titres non notés par les agences de notations, au maximum 10 % de l'actif net. Le fonds pourra investir jusqu'à 20 % de son actif en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen de toutes classifications. Il pourra recourir à des instruments dérivés en couverture des risques de taux, de change et de crédit, en exposition du risque de taux, et en cohérence avec la politique éthique du fonds : la société de gestion ne pourra pas utiliser ces instruments lorsque leurs émetteurs ont été exclus suite à l'analyse extra-financière. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré. Par ailleurs, afin de conforter la société de gestion sur ses choix d'investissement, celle-ci fait appel à l'expertise d'AMADEIS, conseiller en investissement financier. Les échanges se feront dans le cadre de réunions du « Comité de suivi », AMADEIS pourra ainsi formuler des avis en matière de pilotage tactique de l'allocation d'actifs, de sélection de supports et de considérations éthiques. Il est précisé que les avis délivrés ne lient pas les gestionnaires du portefeuille qui restent seuls décisionnaires de la construction du portefeuille. L'OPCVM capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées. Le Fonds bénéficie du label ISR.

Investisseurs de détail visés : Cet OPCVM s'adresse à une clientèle souhaitant une gestion patrimoniale qui vise, sur la durée de placement recommandée, à valoriser régulièrement le capital en recherchant des sources de rendement additionnelles par rapport aux instruments du marché obligataire et monétaire.

Ce produit ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Informations pratiques :

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : 3 ans.

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est : Quotidienne.

Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du produit est publiée sur le site www.arkea-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du Dépositaire : CACEIS BANK

Recommandation : ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles possibles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique :

- Risque de contrepartie : le risque de contrepartie mesure les pertes potentielles encourues par un OPC au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie dans le cadre, entre autres, de l'utilisation d'instruments financiers de gré à gré et de techniques de gestion efficace de portefeuille.

En cas de défaillance d'une contrepartie ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Période de détention recommandée : 3 ans

Pour un investissement de : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans *
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	1 030 \$ -89,70 %	3 130 \$ -32,10 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 400 \$ -15,99 %	8 740 \$ -4,39 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 750 \$ -2,46 %	9 840 \$ -0,53 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 730 \$ 7,34 %	11 620 \$ 5,13 %

**période de détention recommandée*

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2019 et de 09/2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2019 et de 03/2022.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2022 et de 09/2025.

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 € sont investis.

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans *
Coûts totaux	580 \$	763 \$
Incidence des coûts annuels**	5,80 %	2,48 % chaque année

** Période de détention recommandée.*

*** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,95 % avant déduction des coûts et de -0,53 % après cette déduction.*

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	jusqu'à 500 \$
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 \$
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	0,75 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	71 \$
Coûts de transaction	0,09 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9 \$
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 \$

** Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.*

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 3 ans.

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles et lorsque l'intérêt des porteurs ou du public l'exige, la Société de Gestion pourra mettre en place des Gates permettant d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives, dès lors qu'elles excèdent un certain niveau. Des informations complémentaires sur la mise en œuvre de ce dispositif de plafonnement des rachats sont disponibles dans le prospectus.

Un mécanisme de « swing pricing » a été mis en place par la société de gestion dans le cadre de la valorisation du fonds.

Pour plus de précisions, veuillez vous référer au prospectus du fonds.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (3 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : contact@arkea-am.com ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.arkea-am.com ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique 'Documents à télécharger' au lien suivant :

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années.

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/06/2026. Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.